

profondément incliné demande à Dieu que les Saints dont nous faisons mémoire sur la terre veuillent bien intercéder pour nous dans les cieux : " Ut illi pro nobis intercedere dignentur in cœlis, quorum memoriam agimus in terris." Nous trouvons dans ces courtes paroles toute la doctrine catholique sur la nature des prières que nous adressons aux Saints. Nous ne les invoquons pas comme la source première des grâces et des bienfaits que nous attendons par leur médiation ; ils ne sont pas tout-puissants dans le sens absolu de ce mot : la bienheureuse Mère de Jésus elle-même n'a été appelée la *toute puissance suppliante, omnipotentia supplex*, que parce que son divin Fils ne peut rien refuser à ses prières. Marie et tous les Saints sont nos intercesseurs ; ils prient pour nous ; nous leur demandons de suppléer à ce qui manque de ferveur dans notre prière, et voilà quel est l'objet de la prière que nous leur adressons. Dans les litanies des Saints nous répétons toujours cette invocation : " Priez pour nous ; ora pro nobis."

Mais comment les Saints peuvent-ils connaître tant de prières qui leur sont adressées de toutes les parties du monde ?

Eh quoi ! N. T. C. F., Dieu voit toutes choses ; n'est-il donc pas assez puissant pour faire connaître à ses élus les hommages qui leur sont rendus sur la terre et les prières qui leur sont adressées ? L'Archange Raphaël voyait et offrait à Dieu les prières et les bonnes œuvres de Tobie (Tobie, XII. 12.) ; le prophète Zacharie (I. 12.) nous montre un ange qui voit les malheurs de Jérusalem et intercède pour elle. Notre Seigneur